Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 16 Juillet 1890 No. [illegible]




ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "


# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.


LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man, Canada.






# REPRODUCTIONS.

## LA BOUTURE

Au temps où les plaines sont vertes,
Où le ciel dore les chemins,
Où la grâce des fleurs ouvertes
Tente les lèvres et les mains.

Au mois de mai, sur sa fenêtre
Un jeune homme avait un rosier ;
Il y laissait les roses naître
Sans les voir ni s'en soucier ;

Et les femmes qui, d'aventure,
Passaient près du bel arbrisseau,
En se jouant, pour leur ceinture,
Pillaient les fleurs du jouvenceau.

Sous leurs doigts, d'un précoce automne
Mourait l'arbuste dévasté,
Il perdit toute sa couronne,
Et la fenêtre sa gaité.

Si bien qu'un jour, de porte en porte,
Il s'en alla frapper, criant :
" Qu'une de vous me la rapporte,
La fleur qu'elle a prise en riant."

Mais les portes demeuraient closes,
Une à la fin pourtant s'ouvrit :
Alors, en lui montrant des roses :
" C'est ton rosier qui refleurit

" Lui dit une voix tendre et pure,
" J'ai sauvé son dernier rameau,
" Et j'en ai fait cette bouture.
" Pour te le rendre un jour plus beau."

SULLY PRUD'HOMME.

## PENSÉES

—La bonté se gagne plus qu'elle ne s'enseigne.

—La vie est un trafic ; on ne saurait y faire de grands gains sans s'exposer à de grandes pertes.

—La femme veut trouver en l'homme qu'elle aime une supériorité quelconque, fut-ce dans le mal.

—La difficulté, quand on écrit l'histoire contemporaine ne consiste pas tant à découvrir la vérité qu'à oser la dire.

—La difficulté de remédier aux abus existants n'est pas une raison suffisante pour les perpétuer; elle doit être un stimulant de plus pour les détruire.

—Artiste ou écrivain, la femme n'est qu'à moitié flattée de l'hommage rendu à son talent, s'il ne se double d'un compliment adressé à sa beauté.

—Il n'est pire rancune que celle des soi-disant débonnaires, ni pire fausseté que celle des gens qui parlent sans cesse de leur franchise.

## LE BOHÈME EN FAMILLE.

Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans tout Paris un intérieur plus bizarre et plus gai que celui du sculpteur Simaise. La vie dans cette maison-là est une fête perpétuelle. A quelque heure que vous arriviez, vous entendez des chants, des rires, le bruit d'un piano, d'une guitare, d'un tamtam. Si vous entrez dans l'atelier, il est rare que vous ne tombiez pas au milieu d'une partie de volants' d'un temps de valse, d'une figure de quadrille, ou bien parmi des préparatifs de bal, des rognures de tulle, de rubans traînant à côté de l'ébouchoir, de fausses fleurs accrochées au buste, des jupes pailletés qui s'étalent sur une croupe encore humide.

C'est qu'il y a là quatre grandes filles de seize à vingt-cinq ans, très jolies mais très encombrantes ; quand ces demoiselles tourbillonnent leurs cheveux tombant dans le dos avec des flots de ruban, de longues épingles, des boucles voyantes, on dirait qu'au lieu de quatre elle sont huit, seize, trente-deux demoiselles Simaise, aussi fringantes les unes que les autres, parlant haut, riant fort, ayant toutes cet air un peu garçon particulier aux filles d'artistes, des gestes d'atelier, un aplomb de rapin, et s'entendant comme personne à éconduire un créancier ou à savonner la tête du fournisseur assez insolent pour présenter sa note en temps inopportun.

Ces jeunes personnes sont les véritables maîtresses de la maison. Le père travaille dès l'aube, sculptant, modelant sans relâche, car il n'a pas de fortune. Dans le commencement, il était ambitieux, s'efforçait de bien faire. Quelques succès d'exposition lui présageait une certaine gloire. Mais cette famille exigeante à nourrir, à habiller, l'a maintenu dans la médiocrité du métier. Quand à Madame Simaise, elle ne s'occupe de rien. Très belle au moment du mariage, très entourée dans le monde artistique où son mari la présenta, elle se condamna à n'être d'abord qu'une jolie femme. D'origine créole, à ce qu'elle prétend—bien qu'on m'assure que ses parents n'ont jamais quitté Courbevoie,—elle passe ses journées du matin au soir dans un hamac accroché tour à tour dans toutes les pièces de l'appartement, s'évente, fait la sieste, avec un profond dédain pour les détails matériels de l'existence. Elle a posé si souvent à son mari des Hébé, des Diane, qu'elle se figure traverser la vie un croissant au front, une coupe à la main, chargée d'emblèmes pour tout travail. Aussi il faut voir le désordre du logis. On cherche une heure les moindres objets.

" As-tu vu mon dé ?... Marthe, Eva, Madeleine, Geneviève, qui est-ce qui a vu mon dé ?

Les tiroirs où gisent pêle-mêle des livres, de la poudre, du rouge, des paillettes, des cuillers, des éventails, sont remplis jusqu'au bord, mais ne renferment rien d'utile ; d'ailleurs, ils tiennent à des meubles bizarres, incomplets, endommagés. Et la maison ellemême est si singulière ! Comme on déménage souvent, on n'a pas le temps de s'installer, et cet intérieur joyeux a toujours l'air d'attendre le rangement complet, indispensable, qui suit une nuit de bal. Seulement, il manque tant de choses que ce n'est pas la peine de ranger, et pourvu qu'on ait un peu de toilette, qu'on circule dans les rues avec l'éclat d'un météore, un semblant de chic et des apparences de luxe, l'honneur est sauf. Le campement n'a rien qui gêne cette tribu de nomades. Par des portes ouvertes, la misère se laisse voir tout à coup dans les quatre murs vides d'une pièce non meublée, dans le fouillis d'une chambre encombrée. C'est la vie de Bohême en famille, une vie d'imprévu, de surprises.

Au moment de se mettre à table, on s'aperçoit que tout manque, et qu'il faut aller chercher le déjeuner dehors bien vite. De cette façon, les heures passent rapidement, agitées, oisives ; et puis cela a un avantage. Quand on déjeune tard, on ne dîne pas, quitte à souper au bal, où l'on va presque tous les soirs. Souvent aussi, ces dames donnent des soirées. On prend le thé dans des récipients bizarres, hanaps, vidrecomes, coquilles japonaises, le bout ébréché par le bric-à-brac, écorné par les déménagements.

La sérénité de la mère et des filles au milieu de cette détresse est quelque chose d'admirable. Elles ont, ma foi, bien d'autres idées en tête que le ménage ! L'une s'est nattée en sausisse, l'autre frisée baby anglais, et Mme Simaise au fond de son hamac, vit dans la béatitude de sa beauté d'autrefois. Quant au père Simaise, il est toujours ravi. Pourvu qu'il entende le joli rire de ses filles autour de lui, il se charge allègrement de tout le poids de cette existence déroutée. C'est à lui qu'on s'adresse en câlinant : "Papa, j'ai besoin d'un chapeau, papa, il me faut une robe." Parfois l'hiver est dûr. On est si répandu, on reçoit tant d'invitations. Bah ! le père en est quitte pour se lever deux heures plus tôt. On fait un seul feu dans l'atelier, où toute la famille se réunit. Ces demoiselles taillent, cousent leurs robes ellesmêmes, pendant que la corde du hamac grince régulièrement et que le père travaille grimpé sur son escabeau.

Avez-vous quelquefois rencontré ces dames dans le monde ?

Dès qu'elles entrent, il y a une rumeur. Depuis longtemps on connaît les deux années ; mais elles sont toujours si parées, si pimpantes, que c'est à qui les prendra pour danseuses. Elles ont du succès autant que les sœurs cadettes. presque autant que la mère autrefois ; d'ailleurs une grâce à porter les chefs fous, les bijoux à la mode, un laisser-aller si charmant, des rires fous d'enfants mal élevés, des façons de s'éventer à l'espagnole... Malgré tout, elles ne se marient pas. Jamais aucun admirateur n'a pu résister au spectacle de cette intérieur singulier. Le gâchis des dépenses inutiles, le manque d'assiettes, la profusion de vieilles tapisseries à trous, de lustres antiques disloqués et dédorés, le courant d'air des portes, le coup de sonnettes des créanciers, le négligé de ces demoiselles en pantoufles et en peignoirs traînants d'hôtels garnis mettent en fuite les mieux intentionnés. Que voulez-vous ? Tout le monde ne se résigne pas à accrocher près de soi pour la vie le hamac d'une femme oisive.

Je le crains bien, les demoiselles Simaise ne se marieront pas. Elles ont eu pourtant une occasion magnifique et unique de le faire pendant la Commune. La famille s'était réfugiée en Normandie, dans une petite ville très progressive, pleine d'avoués, de notaires, agents d'affaires. Le père, à peine arrivé, chercha des travaux. Son renom de sculpteur le servit ; et comme il y avait de lui sur une place publique de la ville une statue de Cujas, ce fut parmi les notabilités de l'endroit à qui lui commanderait son buste. Immédiatement la mère accrocha son hamac dans un coin de l'atelier, et ces demoiselles organisaient de petites fêtes. Elles eurent tout de suite beaucoup de succès. Ici du moins, la pauvreté semblait un accident d'exils, l'en-l'air de l'installation avec une raison d'être. Ces belles élégantes riaient très haut de leur misère. On était parti sans rien emporter. De Paris fermé rien ne pouvait venir. Pour elles, c'était un charme de plus. Cela faisait penser aux tziganes en voyage qui peignent leurs beaux cheveux dans une grange, et se désaltèrent aux ruisseaux. Les moins poétiques les comparaient dans leur esprit aux exilées de Coblentz, aux dames de la cour de Marie-Antoinette parties vite, sans prendre ni paniers, ni caméristes, obligées à toutes sortes d'expédients, apprenant à se servir elle-mêmes, et gardant la frivolité des cours de France le sourire si piquant des mouches disparues.

Chaque soir, une foule de basochiens éblouis encombraient l'*atelier Simaise*. Avec un piano de louage, tout ce monde polkait, valsait, *scottisbait* — on scotishe encore en Normandie... "Je finirai bien par en marier une," se disait le père Simaise ; et une fois la première partie, toutes les autres auraient suivi. Malheureusement la première ne partit pas mais il s'en fallut de bien peu. Parmi les nombreux valseurs de ces demoiselles, dans ce corps de ballet d'avoués, de substituts, de notaires, le plus enragé pour la danse était un avoué veuf, très assidu auprès de la fille ainée. Dans la maison on l'appelait "le premier avoué dansant" en souvenir des ballets de Molière ; et certes à voir le train dont le gaillard tourbillonnait, le papa Simaise fondait sur lui les plus grandes espérances. Mais les gens d'affaires, ça ne danse pas comme tout le monde. Celui-là, tout en valsant, faisait ses petites réflexions : "Cette famille Simaise est charmante... Tra la la... La la la... mais ils ont beau me presser... la la la... la la lére... je ne concluerai rien avant que les portes de Paris soient rouvertes... Tra la la... et que j'aie pu prendre mes renseignements... la la la..." Aussi pensait le premier avoué dansant ; et en effet sitôt Paris débloqué, il se renseigna sur la famille et le mariage fut manqué.

Depuis, les pauvres petites en ont manqué bien d'autres. Mais cela n'a troublé en rien la gaieté de ce singulier ménage. Au contraire plus ils vont plus ils sont joyeux. L'hiver dernier, ils ont déménagé trois fois on les a vendus une fois et ils ont tout de même donné deux grands bals travestis.

ALPHONSE DAUDET.

Le Manitoba.

Mercredi, 16 Juillet 1890.

# L'ECOLE

V.

L'UNITÉ NATIONALE.

Les agitations vivent d'équivoques; et celles-ci sont d'autant plus funestes qu'elles se rattachent à de plus nobles aspirations. L'erreur est alors facile, et quand une fois l'ombre a été prise pour la proie, combien qui préfèrent rester bouche béante plutôt que d'avouer leur confusion.

De toutes les raisons mises en avant pour justifier le nouveau régime scolaire, il n'en est pas de plus spécieuses, ni de plus vaines en même temps, que ces déclamations au nom de l'unité nationale.

Notre dernier article se terminait par un coup d'œil sur cet aspect de la discussion. Il nous parait utile de prolonger notre examen.

L'unité nationale répond à un idéal de patriotisme que nous sommes loin de mépriser. Nous lui avons souvent, au cours de notre histoire, fait d'importantes concessions.—Sous l'empire de ce sentiment nous avons un jour, au Manitoba même, consenti à l'abolition d'une des branches de la législature, que nous regardions comme une sauvegarde. On nous fit alors de solennelles promesse; l'un des députés les plus en vue, et qui vit encore, se leva pour louer au milieu de l'émotion générale, ce bel exemple de patriotisme et de confiance en la loyauté de la majorité. C'était un nouvel engagement pris au nom de la nation toute entière de respecter les choses qui nous sont chères, et sur lesquelles nous ne pouvons transiger; c'était une nouvelle adhésion à la constitution, une consécration spontanée des droits et privilèges accordés à la minorité, de quelque côté qu'elle se trouvât; —c'était favoriser l'unité nationale.

Au temps de l'ancien bureau d'Education, ça été l'un des soins constants de la section catholique de ce bureau, d'éviter le plus possible toute législation sectionnelle. Dans cette direction, nous sommes allés jusqu'aux limites posées par nos consciences. Le même esprit nous guide au sein du conseil universitaire.

Tout le monde est témoin de ce que nous recevons en retour de cet esprit de concorde et de sacrifices.

Il est manifeste que pour nos adversaires,—quelques-uns sont d'implacables ennemis — cette évocation du principe des nationalités n'est qu'un cri, une misérable phrase, recouvrant d'outrageantes insinuations.

Comment! ce sol canadien, ce sont nos ancêtres qui l'ont découvert, qui l'ont défriché et fécondé de leurs sueurs et de leur sang; c'est notre patrie, nous n'en avons jamais aimé d'autre. Et c'est à nous que l'on dit de cultiver le sentiment national?

Certes, nous ne voudrions pas, même sous la fâcheuse impression que font naître en nous les épreuves auxquelles on nous soumet, nous ne voudrions pas, disons-nous, accuser le patriotisme de ceux qui ne sont pas comme nous les enfants du sol, mais eux-mêmes devraient comprendre l'inconvenance de leur langage à notre égard.

S'agit-il du drapeau, de ce drapeau britannique qui doit être le symbole de l'unité nationale!

Qui l'a plus fidèlement défendu que nous ce drapeau? A ses pieds, nous pouvons déposer un siècle et plus de loyauté.

Il n'y avait pas trente ans que nous avions été vaincus dans la lutte suprême dont le dernier épisode est une gloire française, lorsque les colonies américaines se révoltèrent. Et, certes, si nous avions pour nous réconforter la garantie des traités, nous ne pouvions encore guère nous louer des procédés des autorités militaires qui furent substituées à nos gouverneurs français. Nous avions encore la rage au cœur. Cependant, à la voix de nos chefs, au signal donné par Monseigneur Briand, nos milices se rangèrent sous les ordres de Carleton, et sauvèrent le pays.

Oui, c'est nous qui avons à cette époque conservé le Canada à la Couronne Britannique!

Si nous eussions écouté les sollicitations de Lafayette; si nous nous étions rangés sous le drapeau étoilé; si nous avions accepté cette liberté que nous apportaient des mains françaises, c'en était fini de la Puissance anglaise sur le continent américain. Elle ne règnerait plus ni à Québec, ni dans Ontario, ni au Manitoba: sans nous, sans notre fidélité, sans notre esprit national, elle n'aurait pas plus sauvé ces territoires qu'elle n'a pu réduire les treize états de la Nouvelle-Angleterre.

Plus tard, quand la jeune république américaine voulut nous conquérir, derechef, nos milices canadiennes, sous les ordres de Salaberry, repoussèrent l'étranger. Cette fois encore, à la demande de Sir George Prevost, à la voix de Mgr Plessis, notre valeur et notre loyauté raffermirent l'ascendant anglais au Canada.

Aujourd'hui même, nous sommes la clef de voûte de l'édifice national. Que nous le voulions, et demain, la Confédération vole en éclats, et avec elle, la puissance anglaise dans l'Amérique du Nord!

Songez aux graves questions économiques qui se débattent actuellement entre les deux grands partis politiques de ce pays, et entre les Etats-Unis et le Canada; songez aux difficultés des pêcheries du golfe Saint-Laurent et de la mer de Behring; songez au mécontentement actuel de Terreneuve; rappelez-vous les velléités annexionnistes qui se sont manifestées naguère, et sur les bords de l'Atlantique et sur les rives du Pacifique; mettez en ligne de compte l'émoi causé par les voyages plus ou moins suspects à Washington d'un éminent journaliste canadien; prêtez l'oreille aux bruits que fait le courant de l'indépendence circulant parmi la jeunesse du pays! Ce n'est aujourd'hui qu'un murmure. Mais enlevez de la digue qui contient ces flots, enlevez une pierre, celle qui s'appelle la race canadienne-française, et ce courant se changera en torrents, et bientôt vous entendrez non plus un murmure, mais le roulement des grandes vagues portant avec elles la terreur et le désastre!

Un jour, au parlement canadien, Sir E. P. Taché, l'un des grands hommes du passé, fit entendre cette parole, devenue légendaire: "Le dernier coup de canon tiré pour la puissance anglaise en Amérique, le sera par un Canadien-français."

Cette fière parole était un legs, et ce legs, une mission.

Nous respectons la pensée du donateur en accomplissant dès maintenant, et tous les jours, la mission.

Ce rôle se développe et s'accomplit avec moins de bruit qu'au milieu de la mitraille; il n'en est que plus utile et plus efficace.

Notre adhésion au drapeau britannique renverse les combinaisons qui visent un autre ordre national.

Dans une pareille étude, il ne faut pas négliger les indications des faits sociaux.

Nul n'ignore les vives discussions qui se sont élevées à notre sujet au congrès des Etats-Unis; —l'on a très ouvertement débattu la probabilité de notre absorption prochaine par la république américaine; la presse a dit son avis sur cette éventualité Or, les publicistes et les hommes politiques se sont accordés sur un point: le principal obstacle à l'annexion, c'est la race canadienne-française.

De ce grand fait, nous avons le droit de conclure que loin d'être un obstacle à l'unité nationale, sous le drapeau britannique, nous en sommes au contraire les plus fermes assises.

Et maintenant, que vous croyiez ou non à ce rôle, que nous importe; et que vous importe à vous-mêmes!

Nous y croyons, nous, comme à une chose bien définie. La pensée de cette haute mission est le mobile de notre action politique ou sociale; elles nous remplit d'orgueil, de ce grand et bel orgueil national, plus fécond en dévouement que les intérêts matériels. Cet orgueil nous tient, nous conduit, nous pousse, et vous sert; il sert le pays, et vos propres aspirations nationales. A moins que vous ne soyiez épris de quelque tendresse pour d'autres couleurs que le drapeau britannique. Oh! alors, vous seriez non plus seulement des imposteurs, mais des criminels, voulant faire de nos écoles des officines pour y tramer plus à l'aise et plus à l'ombre vos trahisons.

Affaires de sentiments, direz-vous?

Non, pas uniquement.

Notre loyauté repose aussi sur des intérêts majeurs.

Malgré le déchainement des passions à notre endroit, malgré ces excitations passagères qui la plupart du temps sont le produit des luttes des partis politiques, nous croyons à la fécondité et à l'efficacité du régime sous lequel nous vivons. Nous le croyons plus propre que tout autre régime moderne à nous donner la paix, à favoriser l'exploitation de nos ressources, à permettre le plein développement de nos aspirations, à protéger nos droits et nos libertés; nous le croyons plus adapté à nos mœurs et à nos vues, plus favorable à la réalisation de la grandeur nationale. — Nous y adhérons, comme le voyageur suit l'unique route qui doit le conduire au but de sa course.

On nous reproche souvent nos regards et nos tendresses pour la France.

Il est possible que dans nos fêtes, par l'effet d'une atmosphère réchauffée, nous donnions un peu dans l'exagération sous ce rapport; il est possible que le drapeau tricolore y prenne une place un peu trop marquante. En somme, tout cela n'est que la manifestation de sympathies que nul peuple au monde, placé dans les mêmes conditions que nous, ne pourrait lui refuser. Aurions-nous passé par cent régimes différents, la France ne pourra cesser d'être le pays de nos ancêtres. Elle nous aime, et nous devons continuer à l'aimer comme l'enfant aime encore sa mère, même après avoir juré affection et fidélité à son époux aux pieds des autels. Mais nous nous rappelons que l'Angleterre est notre métropole, et qu'elle nous a donné de grandes libertés. C'est pourquoi, supposons par impossible, qu'elle nous appelle à faire un choix entre elle et la France, entre ses institutions et celles de notre ancienne mère-patrie, entre son drapeau, enfin, et celui que nos ancêtres ont vénéré, d'une voix presque unanime, nous demanderions à demeurer sujets britanniques.

N'est-ce pas là la suprême loyauté, le bon et vrai sentiment national porté à sa plus grande expression! Et n'est-ce pas, par conséquent, le gage le plus précieux que l'on puisse offrir à l'unité nationale?

L'unité nationale ne veut pas nécessairement dire unité de langage, nivellement de toutes les aspirations, uniformité de moyens et d'institutions, absorption d'une race par une autre; cela ne veut pas dire qu'un peuple doive faire le sacrifice de tout un passé de gloire et d'héroïsme; mais cela signifie simplement que tous les cœurs doivent aimer également la patrie, que toutes les intelligences doivent la servir dans leur sphère, selon leurs facultés, mais dans la pleine liberté des consciences.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui dans le monde une puissance qui jouisse à un plus haut degré de l'unité nationale que l'Empire Britannique. Et pourtant, quelle diversité de races, de croyances, de langage, d'intérêts sur toute l'étendue de cet empire? Dans l'île même où se concentrent sa force, sa splendeur et sa noblesse, deux peuples vivent l'un à côté de l'autre, sous le même sceptre; deux peuples qui ont conservé leurs traditions et leur physionomie nationales; l'Angleterre, avec son église établie, et l'Ecosse avec ses croyances presbytériennes. La paix règne entre eux; ils ont une commune allégeance et les mêmes ambitions nationales, mais sans sacrifices de conscience, de race, ou de coutumes. Il n'y a pas longtemps, l'Ecosse faisait entendre ses réclamations, et jurait qu'en devenant partie intégrale de l'empire britannique elle n'avait pas renoncé à sa nationalité.

L'Angleterre va plus loin. Elle ne s'alarme pas de la différence des cultes, ni de leur contrôle en matière d'Education. Au mois de février dernier, M. Morley déclarait à la chambre des Communes que l'entente était faite entre les libéraux et les Irlandais sur la question scolaire. Les écoles catholiques resteraient sous le contrôle spirituel des catholiques. Il en serait de même pour les autres confessions religieuses.

Lord Selborne, présidant une réunion de l'association pour la défense de l'Eglise d'Angleterre, disait en mai dernier, que c'était "de leur devoir et d'une sage politique de s'abstenir de toute attaque contre l'Eglise d'Ecosse, existant en vertu d'un pacte solennel qui n'était pas soumis au jeu ordinaire des partis politiques."

Pas plus que l'Eglise d'Ecosse, notre foi catholique n'est un obstacle à l'unité nationale. Elle est au contraire la grande inspiratrice de tous les dévouements à la patrie. Elle met au rang des vertus chrétiennes les devoirs du citoyen. Elle fait quelquefois revivre les nationalités éteintes. Nous en avons un exemple tout actuel.

Carthage, l'ancienne Carthage, si bien détruite par les romains et le temps, se relève aujourd'hui de ses ruines. C'est la main d'un évêque catholique qui fait cette œuvre. Sa grande voix vient de rappeler les gloires de la ville fameuse. Par les travaux de l'illustre cardinal Lavigerie, par les soins de l'Eglise catholique, Carthage va revivre.

Il est des exemples plus rapprochés de nous.

En 1870, l'archevêque de Saint-Boniface était à Rome, au concile du vatican. Conçoit-on une satisfaction plus légitime pour un vieux missionnaire que de prendre part à ces augustes assises de l'église? Soudain, éclate une insurrection au milieu de son peuple. Le gouvernement canadien fait appel à l'évêque pour rétablir l'ordre. Celui-ci n'hésite point; il vient pour faire l'œuvre de pacification, qui est l'œuvre par excellence de l'église catholique.

En 1885, une autre insurrection éclate au Nord-Ouest. On a récompensé les soldats qui sont allés au combat. Laissez-nous rappeler le mérite de quelques missionnaires, prêtres catholiques. Nous ferons d'ailleurs parler une voix qui n'est pas suspecte. L'*Evening News*, de Winnipeg, disait en décembre 1885:

"Lorsque tout le Canada craignait et tremblait de voir les Pieds-Noirs se ranger sous les étendards de la rébellion, qui s'est placé devant eux et les a empêchés de tomber sur nous comme sur une proie? Est-ce le gouvernement du Canada? Sont-ce les forces de l'empire? Non. Ce fut l'humble et pauvre et dévoué père Lacombe........, Lacombe, et ses dévoués compagnons, André, Fourmond, Cochin, et autres valeureux soldats de la croix, se sont jetés entre les sauvages et le peuple canadien alors que le danger était extrême, et ils ont empêché le sang de couler à flots, et sauvé des millions au trésor."

Ces exemples rappellent le cardinal Manning, rétablissant l'ordre à Londres, sur le point d'être à la merci d'une armée de grévistes.

L'unité nationale, ce n'est point une institution, un corps organisé, ce n'est pas même un drapeau. C'est un sentiment qui se traduit de mille manières. Le soldat qui défend la patrie, le citoyen qui exécute une entreprise d'utilité publique, l'orateur qui fait vibrer le patriotisme, les milices canadiennes sauvant le pays de l'invasion, l'Archevêque de Saint-Boniface travaillant à la pacification des esprits, le père Lacombe épargnant le sang de ses concitoyens et sauvant les millions au trésor canadien, le cardinal Manning renvoyant les grévistes à leurs travaux, tous sont des artisans apportant des pierres à l'édifice national, et avec ces matériaux, le ciment qui doit le joindre, et former l'unité.

Les pierres, ce sont les actes; le ciment, c'est l'esprit national qui les anime.

L'esprit national conduit à l'union des forces, des intelligences et des cœurs, et de cette triple alliance, résulte l'unité nationale.

L'unité nationale admet donc le jeu des facultés diverses existant à la surface d'un pays, la concurrence, l'émulation, et surtout les respect et la liberté du travail, des efforts, des intelligences, des origines, et des croyances.

Dans ce travail nous avons voulu particulièrement mettre en regard de ces idées primordiales les développements historiques de notre race. De la première page à la dernière, il n'y a rien dans ces annales pour ternir notre patriotisme et notre loyauté. Or, toute cette histoire est l'expression de notre éducation; par conséquent, nos écoles ne sont pas un obstacle à l'unité nationale.

Soutenir le contraire, c'est jouer sur une équivoque; c'est manquer aux sentiments d'honnêteté et d'impartialité qui devraient toujours se retrouver à la tête de l'Etat comme contrepoids aux emportements erronés des foules.

T. A. BERNIER.

## ORDINATION A SAINT-BONIFACE

A 10 heures, à l'heure ordinaire de la grand'messe de dimanche, aura lieu une cérémonie bien touchante pour notre population de Saint-Boniface. Mgr l'Archevêque dont la santé s'est considérablement améliorée, conférera l'ordre sacré de la prêtrise à deux jeunes diacres de l'archidiocèse. Ces jeunes lévites sont M. l'abbé Alphonse LaRivière, fils de l'hon. A. A. C. LaRivière, M.P., et M. l'abbé Elie Rocan, fils de M. Maxime Rocan. Tous deux sont venus à Manitoba à l'âge de quatre ans. C'est à nos institutions qu'ils ont fait tout leur cours d'études. Tous deux sont gradués de l'Université de Manitoba. Aussi leur ordination donnera lieu à un intérêt tout particulier que notre population ne manquera pas d'apprécier a sa juste valeur.

Une circonstance tout-à-fait remarquable c'est que MM. LaRivière et Rocan seront les premiers prêtres qui aient faits leur cours d'études uniquement et complètement à Saint-Boniface. Déjà plusieurs élèves du Collège de Saint-Boniface ont été ordonnés prêtres, mais tous n'avaient fait qu'une partie de leurs études ici, tandis que les deux ordinants de dimanche ont commencé ici leur A B C et ont y terminé leurs études en renversant les deux premières lettres de l'alphabet pour ajouter à leurs noms les qualificatifs B. A. (bacheliers ès arts).

L'office commencera à 10 heures précises.

NN SS. Faraud et Grandin assisteront à l'ordination.

## LE 12 JUILLET

Les Orangistes ont bien fêté le 12 juillet, à Winnipeg.

Ça été la vieille rengaine, la vieille ritournelle: tambours, fifres et airs à la *no popery*.

Il y a eu pourtant une chose nouvelle: Un des brillants orateurs du jour a fait une sortie contre les souliers de bois, les bons sabots qui ont rendu tant de services à l'humanité.

Ce Monsieur qui a des sabots sur l'intelligence et le cœur trouve très mal que certaine population en porte aux pieds.

Il est difficile d'être plus ridicule et plus stupide. Qui aurait jamais cru qu'on trouverait dans le fait de porter des sabots une occasion d'insulter les Canadiens-français!

Le pauvre homme a émis cette ineptie à la suite de celles qui pullulent dans son discours.

## Correspondances

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

### A CHACUN SON DU

Montréal, 3 juillet 1890.

M. le Directeur du *Manitoba*,

M. A. Bodard, secrétaire de la Société d'Immigration Française à Montréal, m'a montré un article de votre journal où je suis accusé d'avoir écrit au journal belge, *Le Devoir*, une lettre contre le Manitoba et les Canadiens. Ceci est pour vous informer que je ne suis pas du tout l'auteur de cette lettre, que je n'ai pas l'instruction nécessaire pour l'avoir écrite et que je n'ai pas à me plaindre du Canada où je gagne très bien ma vie comme maçon. Je crois que celui qui a écrit cette lettre est un Belge qui est engagé avec sa femme chez M. Lauzon, à Saint-Boniface. Si je me trompe, je serai heureux de voir publier son démenti dans le journal *Le Manitoba*, comme je le fais moi-même, et lui fais d'avance mes excuses.

Agréez, Monsieur, mes salutations.

(Signé,) DUMONT.

### LE CONGRES NATIONAL

Saint-Boniface, 14 juillet 1890.

Monsieur le Directeur,

J'ai assisté aux séances très intéressantes du Congrès National du 24 juin dernier, et comme tous ceux présents, j'ai pris beaucoup d'intérêt aux importantes délibérations; mais il me semble qu'il ne suffit pas d'avoir dit là de belles choses et d'avoir adopté d'énergiques résolutions; il faut plus encore.

Aujourd'hui, grâce à la législation anti-catholique et anti-française du gouvernement Greenway, nous sommes dans un grand embarras au sujet de l'administration de nos écoles.

Les commissions qui ont été nommées au congrès ont-elles étudié la situation, comme elles en ont reçu la mission?

Est-on prêt à nous dire ce que doivent faire nos commissaires d'écoles, nos corporations municipales pour assurer le maintien des écoles sans toutefois accepter la loi nouvelle, qui est inconstitutionnelle, injuste et vexatoire.

Je lis les excellents articles de M. Bernier; mais je suis à me demander si toutes les belles considérations philosophiques et morales que contiennent ces belles lettres nous sauveront. Ce n'est plus le temps de discuter et de nous défendre par des théories, il nous faut aller à l'attaque par autre chose que des paroles.

La constitution est là pour nous protéger; mais si nous n'agissons pas, nos ennemis prendront notre apathie pour une approbation de leur conduite à notre égard.

Allons nous nous endormir au moment du danger? Non, j'espère que ceux qui en ont reçu la mission, se réuniront bientôt pour décider ce qui reste à faire.

Votre tout dévoué,

UN MEMBRE DU CONGRÈS.

# LA QUESTION DES ECOLES DE MANITOBA.

**Mémoire présenté aux autorités fédérales.**

(*Suite.*)

Mais dans le cas de Manitoba, on a pris soin de faire disparaître une pareille ambiguité, et l'on ajouta certains mots au paragraphe 2 de l'Acte de Manitoba, lequel se lit: "de tout acte ou décision *de la législature de la province* ou de toute autorité provinciale."

Il est à remarquer en effet que d'après les rapports de la cause, il aurait suffi de deux légères additions à l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord (savoir, *coutume* dans le paragraphe 1, et *de la législature de la province* dans le paragraphe 3) pour rendre les prétentions des catholiques romains du Nouveau-Brunswick inattaquables sous tous rapports,—et que l'addition de ces mêmes mots dans l'Acte de Manitoba, constitue la *seule* différence entre cet acte et l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

PARAGRAPHE 3.

Nous ne dirons rien de ce paragraphe, excepté qu'on parait avoir eu l'intention d'en faire une subdivision du paragraphe 2.

Avant de terminer ces considérations sur cette partie de la loi, il peut être bon pour montrer dans quel esprit le parlement impérial l'a promulguée, de citer les paroles prononcées par le Comte de Carnarvon dans la chambre des Lords (19 février 1867) lorsque l'on y discuta l'article du bill de l'Amérique Britannique du Nord relatif à l'éducation.

Sa Seigneurie dit:

"Enfin, dans l'article 93 qui contient les dispositions exceptionnelles dont j'ai parlé. "Vos Seigneuries remarqueront quelques dispositifs passablement compliquées au sujet "de l'éducation. Il est à peine nécessaire de dire que cette grande question a donné "naissance à presqu'autant d'ardeur et de division d'opinion de l'autre côté de l'Atlantique que de ce côté-ci. Cet article a été rédigé après un long et vif débat auquel ont "pris part tous les partis, et à des conditions acceptées par tous. C'est une entente que "comme elle ne concerne que les intérêts locaux en jeu, le parlement n'est pas disposé "à déranger, quand même il la croirait susceptible de modifications; mais je dois ajouter, pour exprimer mon opinion, que les termes de l'arrangement me paraissent équitables et judicieux. Car le but de cet article est d'assurer à la minorité religieuse "d'une province les mêmes droits, privilèges et protection, dont peut jouir une minorité "religieuse d'une autre province. La minorité catholique romaine du Haut-Canada, la "minorité protestante du Bas-Canada, et la minorité catholique romaine des Provinces "Maritimes se trouveront ainsi sur un pied de parfaite égalité. Mais dans le cas d'injustice de la part de la majorité locale, la minorité possède un droit d'appel au Gouverneur-Général en Conseil, et peut réclamer l'application de toutes lois correctives qui "pourraient être nécessaires par le parlement central de la Confédération."

Après avoir essayé de montrer que tout acte violant des droits que la coutume antérieure à l'union aurait pu consacrer, serait nul; et que tout acte violant des droits et privilèges qui auraient pu être établis ou reconnus par les lois après l'union, serait sujet à un appel au Gouverneur-général en conseil, à propos de déterminer maintenant: 1o. Qu'elle était la coutume suivie avant l'union; 2o. Quels actes ont été promulgués après l'union; et quels droits et privilèges ont pu résulter de cette coutume et de ces actes.

COUTUME AVANT L'UNION, ET DROITS ET PRIVILÈGES QUI EN RÉSULTENT.

La correspondance de Monseigneur Plessis, évêque de Québec, celle du comte de Selkirk, celles de Monseigneur Provencher et de Monseigneur Taché, évêques de Saint-Boniface, feront voir l'état de l'éducation dans l'établissement de la Rivière-Rouge longtemps avant l'union.

Dès 1819, M. (depuis l'évêque) Provencher ouvrit à Saint-Boniface une école où le cathéchisme et la lecture étaient enseignés; l'année suivante on y ajouta les éléments latins.

Le 2 juillet 1825, les principaux facteurs de la compagnie de la Baie d'Hudson, assemblés en conseil à la factrerie d'York, adoptèrent la résolution suivante:

"Attendu que les bienfaisants et infatigables efforts de la mission catholique de la Rivière-Rouge ont très avantageusement contribué au bien-être et à *l'instruction religieuse et morale de ses nombreux adeptes*; et qu'on observe, avec une grande satisfaction, que l'influence de la mission sous la direction du Très Révérend évêque de Juliopolis, a été invariablement consacrée aux meilleurs intérêts de la colonie et du pays en général, il est résolu: Que, pour témoigner notre approbation d'une conduite aussi louable et désintéressée de la part de cette mission, recommandation soit faite à l'honorable comité pour qu'une somme de cinquante louis par année soit affectée à son soutien, &c., &c., &c."

En 1829, on établit une école de filles à Saint-Boniface.

En 1838, on établit aussi à Saint-Boniface une école d'industrie dirigée par des personnes compétentes de Québec, et où l'on enseignait spécialement la couture, le tricotage et le tissage.

L'arrivée des Sœurs de Charité en 1844 marque le commencement de nouvelles améliorations dans les écoles de filles dans la colonie.

Le collège actuel de Saint-Boniface et l'académie des filles furent également fondés longtemps avant l'union. Mais il vaut mieux invoquer sur ce sujet l'autorité de documents publics; les citations qui suivent sont empruntées à une relation de l'expédition canadienne de la Rivière-Rouge en 1857 et de l'expédition d'exploration de l'Assiniboine et de la Saskatchewan en 1858, par Henry Joule Hind, M. A., M. S. R. C., professeur de chimie et de géologie à l'université de Trinity-College, Toronto. (Londres,—Longman, Green, Longman et Frères (1860).

C'est le gouvernement canadien qui organisa et envoya l'expédition, et partout le rapport fut fait officiellement.

Sous ce titre: "*Les missions à la Rivière-Rouge*," le chapitre 9 de la relation débute ainsi:

"Il existe trois communions religieuses à l'Assiniboia: l'église anglicane, l'église presbytérienne et l'église catholique romaine."

Plus loin (page 194), on lit:

"En 1858, le recensement, au point de vue religieux, donnaient les chiffres suivants:
Catholiques romaines, 534 familles, 3 églises.
Episcopaliennes, 488 familles, 4 églises.
Presbytériennes, 60 familles et 2 églises."

On jugera par la suite important de citer ce qui suit des pages 208 et 209:

"Il existe une différence marquée et bien conservée de croyance entre les populations des différentes paroisses en lesquelles est divisé l'établissement. Quelques-unes sont presque exclusivement protestantes, d'autres pareillement catholiques. Dans la paroisse de Saint-Norbert, il n'y a pas une famille protestante, mais 101 familles catholiques. Dans la paroisse de Saint-Boniface, il y a 178 familles catholiques et cinq familles protestantes; de même, dans la paroisse de Saint-François-Xavier sur l'Assiniboine, il y a 175 familles catholiques et trois familles protestantes. D'un autre côté dans la paroisse de Saint-Pierre, il y a 116 familles protestantes et deux familles catholiques; et dans les paroisses—haut et bas—de Saint-André, on compte 206 familles protestantes contre huit familles catholiques."

Sous ce titre: "Education dans la colonie," et ce sous-titre: "Conditions de l'éducation à la Rivière-Rouge," le chapitre 10 commence ainsi:

"L'éducation est en un état bien plus avancé dans la colonie que ne le pourraient faire supposer son isolement et sa courte existence dans les circonstances particulières où s'est trouvé le pays pendant si longtemps.

"Il existe dans l'établissement dix-sept écoles, généralement sous la direction des ministres des dénominations religieuses auxquelles ils appartiennent."

On lit plus loin, à la page 215:

"Les écoles catholiques romaines sont au nombre de trois, dont l'une occupe un bâtiment très spacieux et imposant près de l'église de Saint-Boniface, et offre amplement de quoi loger les internes du sexe féminin.

"Tous les établissements ci-dessus sont indépendants des écoles du dimanche, proprement dites, en rapport avec les différentes églises."

Parlant des écoles de l'Eglise Anglicaine, et donnant des extraits d'une lettre de Sa Seigneurie, l'évêque de la Terre de Rupert, le rapport ajouté, (pages 216, 218 et 219:

"Dans ces limites, les écoles dépendant de l'Eglise Anglicaine sont au nombre de treize. Ces treize écoles ne comprennent pas les deux académies supérieures de jeunes filles et de garçons. Dans l'école collégiale, beaucoup d'élèves font d'excellents progrès Les sources du revenu varient considérablement; dix sur ces treize écoles sont sous le contrôle de la société des missions de l'église. C'est elle qui paie entièrement le maître d'école modèle, ainsi que les maîtres des écoles purement sauvages. Dans les autres écoles, la société en paie à peu près la moitié, quelquefois moins, et *le reste est fourni par les parents des élèves*.

"La somme payée par les parents est de 15 cents par année; et d'un louis là où est enseigné le latin. Dans quelques paroisses, ils préfèrent payer le louis ou 30 cents par famille, et envoyer autant d'enfants qu'ils veulent pour cette somme.

"L'Eglise paroissiale dépendant de mon église égale la plupart des églises paroissiales que j'ai connues en Angleterre."

Traitant plus loin des écoles presbytériennes, la narration cite une lettre du Révérend M. John Black, ministre presbytérien de la Rivière-Rouge, dont sont extraits les passages suivants (pages 219 et 220):

"D'abord, quant à l'école; celle-ci est entièrement soutenue par les habitants de l'arrondissement, ou plutôt par ceux d'entre eux qui y envoient leurs enfants.

"Vous savez que nous n'avons pas de système d'écoles publiques dans la colonie, et partout, cette école, comme les autres, est essentiellement sectaire."

Au sujet des écoles catholiques, le rapport cite pareillement une lettre de Sa Grandeur l'évêque de Saint-Boniface, dont voici des passages (220 et 221):

"Les paroisses situées sur les bords de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine sont au nombre de quatre: Saint-Boniface, Saint-Norbert, Saint-François-Xavier et Saint-Charles. Cinquante-huit enfants reçoivent l'éducation à l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne dans la paroisse de Saint-Boniface. Au couvent qui appartient aux Sœurs de la Charité, communement appelées en Canada les Sœurs Grises, vingt jeunes filles sont en pension et reçoivent une excellente éducation convenant à leur condition sociale. Outre les pensionnaires, les Sœurs soutiennent et instruisent quinze pauvres orphelines, et tiennent une école de jour pour l'avantage des pauvres de la paroisse. Dans la paroisse de Saint-Norbert, trente et un garçons et vingt-neuf filles fréquentent les écoles tenues par un prêtre et les Sœurs de Charité. Dans la paroisse de Saint-François-Xavier, les Sœurs de Charité donnent l'enseignement à treize garçons et à vingt-six filles. Dans la paroisse de Saint-Charles, il n'y a pas d'école ni de chapelle.

(*A continuer.*)

### UN NOUVEAU JOURNAL

Nous venons de recevoir le premier numéro du *Courrier de Duluth*, nouveau journal français qui vient de paraître aux Etats-Unis.

Cette feuille a pour directeur M. Jacques Bureau, ci-devant de Winnipeg. Elle est bien rédigée et a une toilette typographique soignée.

Nous souhaitons au nouveau confrère longue vie et prospérité.

### Choses et Autres

—Les brefs pour l'élection fédéral de Montréal ont été émanés ; la nomination est fixée au 18 et le scrutin au 25 juillet courant.

—Les consulats généraux de France et de Belgique ont maintenant leurs bureaux à Ottawa.

—Voici la population des dix principales villes des Etats-Unis d'après le dernier recensement. Il reste cependant à recevoir un état de la population de San-Francisco.

| | 1890 | 1880 |
|---|---|---|
| New-York | 1,627,257 | 1,206,299 |
| Chicago | 1,086,000 | 503,186 |
| Philadelphie | 1,040,499 | 847,170 |
| Brooklyn | 906,583 | 566,663 |
| Baltimore | 432,095 | 332,313 |
| St. Louis | 440,000 | 350,518 |
| Cincinnati | 315,000 | 255,139 |
| Pittsburg | 250,000 | 156,389 |
| Buffalo | 250,000 | 156,134 |

Washington est passé de 147,293 en 1880 à 228,160 âmes en 1890 ; St. Paul de 20 020 en 1870 à 41,473 en 1880 et 130 600 en 1890 ; Minneapolis, de 13,066 âmes en 1870 à 46,887 en 1830 et à 185,000 âmes en 1890.

Le recensement donne à la Nouvelle Orléans une population de 246 000, à Cleveland de 248,000, à Détroit de 187,000 âmes.

—L'élection d'un député pour la chambre provinciale vient d'avoir lieu à Gaspé. M. Flynn, conservateur, est défait par M. Carrier, ministériel.

—Vidal, le sculpteur aveugle, est une des curiosité du Paris artistique. Cet artiste est aveugle depuis l'âge de 23 ans et pourtant, de 1855 à 1875, il a reçu plus de prix de sculpture qu'aucun autre sculpteur ou peintre de France. C'est à l'aide du sens du toucher qu'il se rend compte des formes de tout ses modèles : têtes humaines, chevaux, chiens, ou tout autre objet de la nature animée ou morte. Ses bustes sont remarquables par leur ressemblance autant que par l'expression que l'artiste sait leur donner : et ses animaux reçoivent de lui les poses les plus gracieuses et les plus vraies.

—Il se fait chaque année un commerce considérable de glace ; mais quand la chaleur devient intolérable, comme c'est malheureusement le cas actuellement, les ventes augmentent.

Les Norvégiens se mettent à envoyer de la glace à New-York. Un de leur navires, le *Normen*, vient d'arriver dans ce port, avec un chargement de glace, après une traversée de 31 jours.

On dit que cet été 125,000 tonnes de glace seront expédiés de St. Jean Nouveau-Brunswick aux Etats-Unis. Le fret s'élèvera à un quart de millions de dollars ; la plus grande partie de cette glace sera transportée par des vaisseaux de St Jean.

—Des ordres sévères viennent d'être reçus d'Angleterre au sujet du fort d'Halifax. Ils portent 1o. Que nul autre que des militaires ne pourra à l'avenir pénétrer dans le fort ; 2o. Que les officiers de marine n'y auront accès que pour affaires et accompagnés d'un officier du fort ; 3o. Que les autres officiers ne pourront pénétrer dans le fort en habit de civilien ; 4o. Que nul renseignement ne doit être donné à qui que ce soit concernant le fort.

### DICTIONNAIRE GENEALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNES

Mgr Tanguay vient de publier le septième et dernier volume de son DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE DES FAMILLES CANADIENNE, ouvrage auquel il a consacré trente années de sa vie. C'est un travail immense et dont on peut difficilement se faire une idée. C'est certainement une œuvre nationale et impérissable destinée à perpétuer le nom canadien et à mettre chaque famille en état d'établir sa lignée. Le dictionnaire porte comme dédicace ces paroles de l'auteur "A l'église et à mon pays" qui résument dans leur simplicité sublime l'idée patriotique qui a inspiré un projet d'une si grande envergure.

Il est inutile de s'attacher à démontrer l'utilité du *Dictionnaire Généalogique*. Contentons-nous de dire qu'il a mis fin à toutes ces recherches longues, fastidieuses, infructueuses de temps à autres souvent nécessaires, quelque fois indispensables afin de retracer les liens de parenté dans les cas de mariage ou de différends en matières de successions. Aujourd'hui, grâce à l'aide du *Dictionnaire Généalogique*, une simple étude de quelques minutes suffit pour débrouiller les questions les plus épineuses.

Il est même déjà arrivé qu'en débrouillant une affaire de succession, on est arrivé sur la piste d'un héritage dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Combien de fois des cas semblables ne peuvent-ils pas se présenter !

Mais il s'agissait de rendre cet ouvrage populaire, et pour atteindre ce but les prix devraient être à la portée de toutes les bourses. MM. les éditeurs ont trouvé le secret de faire bénificier toute les classes des avantages que présente le *Dictionnaire*. En payant par versements de 50 centins par semaine chacun peut se procurer la collection complète se composant de sept volumes grand format in-8o de 650 pages, en moyenne, chacun et richement reliés. On ne saurait souhaiter de meilleurs conditions, aussi nous ne doutons pas que partout le *Dictionnaire Généalogiyue* reçoive un accueil favorable.

Pour plus amples informations concernant le mode de souscription, etc., etc., etc., voir l'annonce dans une autre colonne.

### PERSONNEL

M. l'abbé Ernest Trudel, curé d'Olga, Dak., est en visite chez son oncle, M. Médard Guilbault, de cette ville.

M. Trudel est accompagné de M. Gauthier, marchand, du même endroit.

Ils doivent s'en retourner à la fin de la semaine. M. Edouard Guilbault profitera de la visite de son cousin, M. l'abbé Trudel, pour partir avec lui et se rendre jusqu'à Minnéapolis. M. Guilbault reviendra à Saint-Boniface vers la fin du mois.

—

Madame David Senez est allée passer quelque temps en province de Québec.

—

Madame Desroches, femme de M. le notaire Desroches, de Saint-Janvier, Qué., est en visite à Winnipeg chez son gendre, M. L. T. Prud'homme, du département des postes.

—

M. Adjutor Rivard et Melle Valérie Rivard, de Québec, sont en promenade chez leur beau-frère, M. J. A. Richard, de Winnipeg.

—

M. l'abbé Lavigne est arrivé à l'archevêché parfaitement rétabli de la maladie qui l'avait forcé de se rendre à Montréal pour se mettre sous les soins de spécialistes.

—

Madame F. E. Verge est partie lundi-soir pour un voyage de quelques semaines à Saint-Hyacinthe, Québec et la Baie des Chaleurs.

—

M. Onésime Monchamp est allé à Saint-Paul. Il devra revenir dans quelques jours avec Madame Monchamp.

—

M. Roger Marion, M.P.P., est allé avec sa famille passer quelques jours au Lac-des Chênes.

—

Madame Joseph Baril, de Saint-Jean-Baptiste, est partie hier pour Montréal, Saint-Hyacinthe et Saint-Cuthbert, en promenade d'une couple de mois.

—

Madame Michel Cyr, de Chicago, est arrivée jeudi dernier, avec ses trois filles, en visite chez son beau père, M. Michel Cyr, de cette ville.

—

M. Arthur Bétournay, de Régina, était à Saint-Boniface la semaine dernière en visite chez ses frère et sœurs.

—

Le Rév. Père French, S J., a laissé Saint-Boniface et est maintenant fixé à Fort-William, Ont.

—

M. J. T. Dumouchel est revenu hier de son voyage aux Etats-Unis et la province de Québec.

—

Le Rév. Père Camper, O M.I. est a l'archevêché.

—

M. l'abbé C. A. Beaudry est arrivé vendredi de la province de Québec avec 113 colons ou excursionnistes.

M. l'abbé Dumesnil, du Collège Saint-Hyacinthe l'accompagnait aussi.

—

M Ernest Lloyd est allé en promenade à Calgary.

—

Mgr Grandin, évêque de Saint Albert, est arrivé de l'Ouest lundi et après avoir passé la semaine à Saint-Boniface chez son vénérable ami, Mgr Taché, partira pour l'est la semaine prochaine.

—

M. l'abbé George Dugas et M. J. P. Tardivel, directeur de *La Vérité*, de Québec se sont mis en route hier soir pour retourner en province de Québec.

M. Tardivel a visité notre province ; il s'est même rendu jusqu'à Banff dans le Nord-Ouest.

Il faut espérer que ce voyage aura un bon résultat car jusqu'à présent tout ceux qui sont venus à Manitoba, sans parti pris, ont été forcés de reconnaître les avantages qu'offre notre jeune province.

—

M. Lussier, maître de poste de Saint-Hyacinthe, est en visite avec Mme Lussier chez son beau-frère, M. M. A. Kéroack, de cétte ville.

—

Melle Rosalie Granger, institutrice, sœur de M. Hormisdas Granger, de LaBroquerie, est allée en promenade en province de Québec.

## Chronique Locale.

—On joue "Olivette" à l'opéra cette semaine.

—Séance spéciale du conseil de ville demain soir, et lundi sera tenue la cour de révision.

—Le Pique-nique annuel des employés de la compagnie du Pacific a lieu samedi à Selkirk.

—Les nouvelles venant de toutes les paroisses nous disent que le grain a la plus belle apparence possible.

—Les Révérendes Sœurs de la Charite sont en retraite depuis vendredi soir, et les exercices ne se termineront que dimanche matin.

—Les contribuables ont été notifiés que les chardons croissant sur leurs propriétés situées dans la ville doivent être coupés avant le 21 courant.

—Les Sœurs chargées de l'orphelinat prient les Dames de la société de secours de l'hôpital et de l'orphelinat, d'agréer leurs sincères remerciements pour la généreuse somme de $10.00 données aux orphelines de cette maison le 4 courant.

## Chronique de la Province.

*Saint-Norbert*,

12 juillet.—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-incluse la résolution du conseil municipal de Cartier, au sujet du décès de M. Pierre Lachance.

Il a été juste, il est mort de la mort des justes. On ne lui a jamais connu d'ennemi, aussi est-il universellement regretté. Ses funérailles en ont été une preuve. Il a souffert durant sa maladie avec une patience, une résignation exemplaires. Il a été muni de tous les secours au pouvoir de notre Sainte Mère l'Eglise. Il n'est pas donné à tous de faire une aussi belle mort. Il a laissé sa famille dans d'assez heureuses circonstances.

Qu'il repose en paix.

Votre tout dévoué,

Jos. Lemay.

Résolution adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Cartier :

"Que tout en louant la volonté du Divin Maître de la vie, à qui il a plu de nous enlever M. Pierre Lachance, conseiller, ce conseil éprouve un profond regret de la perte de ce brave collègue, offre ses plus sincères sympathies à la famille éplorée et que le greffier de la municipalité transmette à la dame de ce digne citoyen copie de la présente résolution." Adopté.

## Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Vancouver, B. C.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mardi, le 15 juillet 1890, pour les divers travaux nécessaires à la construction d'un bureau de poste, etc., à Vancouver, B. C.

Les devis peuvent être vus au département des travaux publics, à Ottawa, et au bureau No. 2 du bloc Lefevre, rue Hastings, Vancouver, B. C., le et après mardi, le 17 juin.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque *accepté, égal à cinq pour cent du montant qui y est inscrit*, payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics. Ce chèque sera annulé si le soumissionnaire refuse le contrat ou manque de faire l'ouvrage contracté, et il sera retourné au cas où la soumission sera refusée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 17 juin 1890. 2i 18 6

### MARIAGE

SAVOIE-DUPUIS—A Lorette, le 8 courant, M. J.-Bte. Savoie à Melle Virginie Dupuis, tous deux de cette paroisse.

## AGRICULTURE

### PRÉPARATION DU LAIT POUR LES BEURRERIES.

1. Voyez à ce que les vaches aient une abondante provision de bonne nourriture saine. Ajoutez à l'herbe du son ou du grain. Le blé-d'Inde et les pois rendent le beurre ferme. Si l'herbe est sèche ou rare, donnez du fourrage vert. La qualité de la nourriture détermine jusqu'à un certain point la qualité des globules de gras du lait. Le bon beurre se compose, pour la plus grande partie, de ces globules. Le fourrage vert a un meilleur effet sur la qualité du beurre, si on le fait manger un jour ou deux après qu'il est coupé.

2. Voyez à ce que les vaches aient une abondante quantité d'eau pure et froide. Une cuisinière pourrait aussi bien s'attendre à faire de bon gruau ou *porridge* avec de la farine d'avoine moisie et de l'eau croupie qu'on a droit d'espérer avoir du lait pur et sain, de saveur douce, lorsque la nourriture consommée par la vache est mauvaise et sa boisson infecte.

3. Voyez à ce que les vaches aient accès à un endroit où il y a du sel, chaque jour. Elles savent mieux que n'importe qui en prendre au besoin.

4. Voyez à ce que les vaches ne soient ni inquiétées ni ahuries. Tout mauvais traitement qui excite une vache diminue la quantité et nuit à la qualité de son lait.

5. Lorsque la chose est praticable, que les vaches soient traites régulièrement, au même temps et par la même personne.

5. Il faut brosser le pis et le frotter avec une serviette rude avant de traire la vache.

7. Le lait doit toujours être coulé avec soin immédiatement après que la traite est finie.

8. L'aération parfaite du lait pendant quelques minutes qu'on peut obtenir en le transvasant ou le brassant améliore la saveur du beurre.

9. Lorsque le lait est mis à crêmer, il faut qu'il soit à une température de plus de 90o Fahr.

10. Lorsqu'on se sert de vases profonds pour faire crêmer, il faut que l'eau du réservoir soit tenue au-dessous et aussi près que possible de 45o Fahr.

11. Le réservoir doit être à l'abri du soleil.

12. Lorsqu'on n'a pas de source courante, on économise le pouvoir réfrigérant de l'eau froide, si on amène cette dernière par le fond du réservoir et si l'on fait écouler l'eau réchauffée par le dessus. Si l'eau est rare, on peut faire écouler cette dernière dans une auge pour servir au bétail de la ferme.

13. Les bidons au lait doivent être lavés d'abord dans de l'eau froide ou tiède, et ensuite rincés dans de l'eau bouillante avant qu'on les expose à l'air. On augmentera le pouvoir nettoyant de l'eau chaude en y ajoutant un peu de soude ou de borax.

### QUALITÉ DE LA CRÊME.

14. Depuis que des directeurs de beurreries ont adopté le plan de payer la crême suivant son rendement en beurre, il s'est produit du mécontentement parmi les patrons à cause de la différence que la comparaison a rendue évidente. Dans la plupart des cas, la difficulté a pour cause l'idée erronnée que la crême la plus riche est la meilleure pour faire du beurre et la plus profitable pour les patrons. Ce n'est pas le patron fournissant de la crême qui donne le plus grand nombre d'onces de beurre par pouce qui obtient toujours le plus grand rendement du lait qu'il a mis crêmer. Le lait qui a été mis à crêmer dans des vases profonds, à une haute température, et qui n'a pas été refroidi au-dessous de 60o Fahr., donnera une crême très riche au point de vue du rendement en beurre; mais on en obtiendra une plus petite quantité de crême et une moindre quantité de beurre que lorsque le lait est refroidi jusqu'à 45o Fahr. Plus longtemps la crême reste sur le lait après qu'elle est vraiment toute montée à la surface, moins elle occupe d'espace. A mesure qu'elle diminue en volume elle devient plus riche, pour chaque pouce proportionnel, mais la quantité totale de crême retirée du lait ne rendra pas plus de beurre qu'elle n'en aurait rendu avant d'être devenue plus compacte par suite de sa station prolongée sur le lait. (Le pouce de crême des crêmeries est égal à 113 pouces cubes ou à un pouce d'épais dans un vase cylindrique de 12 pouces de diamètre.) Lorsque le lait est écrêmé toutes les 12 heures, la crême ne rendra pas autant d'onces de beurre par pouce qu'elle n'en rendra si le lait n'a été écrêmé qu'au bout de 24 heures ou plus, mais le surplus de crême qu'on peut obtenir au bout de 12 heures de lait mis à crêmer dans l'eau à la glace permettra de faire autant de beurre que si l'on avait laissé crêmer plus longtemps le même lait.

15. On ne doit pas remettre à au-delà de 24 heures après qu'il a été mis à crêmer, l'écrêmage du lait. Il faut enlever du lait la crême avant qu'elle ait suri. Sa valeur à la beurrerie, pour la fabrication du beurre, ne dépend pas seulement de sa richesse en gras; elle doit encore être pure, douce et de bonne saveur.

## COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg

Marché de la maison.

| | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|
| Bœuf, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Bifteck, " | 0 10 | à 0 12 |
| Bœuf salé, " | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, bouilli," | 0 06 | à 0 08 |
| Bœuf, par quartier | 5 00 | à 6 00 |
| Bœuf, vivant, par 100 lbs | 3 00 | à 3 50 |
| Veau, rôti, par lb | 0 10 | à 0 15 |
| Veau, côtelettes, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Porc frais, " | 0 10 | à 0 15 |
| Porc, par 100 lbs | 7 00 | à 7 50 |
| Mouton, rôti, par lbs | 0 10 | à 0 15 |
| Gigot de mouton, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Côtelettes de mouton, par lb | 0 15 | à 0 15 |
| Agneau du printemps, p. qr. | 0 75 | à 1 90 |
| Jambon, par lb | 0 15 | à 0 00 |
| Lard " | 0 10 | à 0 12 |
| Saindoux " | 0 10 | à 0 12 |
| Saucisse " | 0 12½ | à 0 10 |
| Saucisson de Bologne, par lb | 0 12 | à 0 15 |
| Foie, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Rognon, par lb | 0 13 | à 0 15 |
| Tête en fromage, par lb | 0 10 | à 0 10 |
| Cœur " | 0 10 | à 0 10 |
| Langue " | 0 10 | à 0 15 |
| Poulets vivants (par coup) lb. | 0 30 | à 0 35 |
| Poules " " | 0 65 | à 0 70 |
| Œufs, par douz | 0 25 | à 0 30 |
| Beurre, par lb | 0 20 | à 0 25 |

LÉGUMES.

| | | |
|---|---|---|
| Patates, par minot | 0 80 | à 0 90 |
| Tomates, par lb | 0 00 | à 0 00 |
| Choux, par 100 | 8 00 | à 10 00 |
| Oignons, par minot | 1 50 | à 2 00 |

BOIS ET CHARBON.

| | | |
|---|---|---|
| Tremble | 3 00 | à 3 50 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 5 00 | à 5 50 |
| Perches de tremble | 3 00 | à 3 50 |
| Charbon dur | 9 50 | à 10 00 |
| Charbon mou | 6 00 | à 6 50 |

FOIN.

| | | |
|---|---|---|
| Foin de prairie | 10 00 | à 12 00 |
| Foin pressé, par tonne | 12 00 | à 0 00 |

GRAINS.

| | | |
|---|---|---|
| Blé dur No. 1, par minot | 0 70 | à 0 75 |
| Avoine, par minot | 0 50 | à 0 55 |
| Orge " | 0 60 | à 0 65 |

FARINE.

| | |
|---|---|
| Farine par 100 lbs XXX | 1 20 |
| " " XXXX | 1 40 |
| " " Strong Baker | 2 40 |
| " " Roller Process | 2 75 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| Poulet " | 0 10 | à 0 12 |
| Dindon " | 0 15 | à 0 18 |

POISSON.

| | | |
|---|---|---|
| Poisson blanc, par lb | 0 06 | à 0 10 |
| Brochet " | 0 03 | à 0 04 |
| Morue " | 0 00 | à 0 10 |

PEAUX.

| | | |
|---|---|---|
| Peaux vertes | 2 50 | à 3 00 |
| Peaux sèches | 1 00 | à 1 50 |

BOIS DE CONSTRUCTION.

| | |
|---|---|
| 1ère planches communes, blanchies. | 22 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| 1ère " brutes | 20 00 |
| 2ème " " | 18 00 |
| Doublage brut | 16 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous | 20 00 |
| Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels | 1 00 |
| Clôture | 20 00 |
| Tringles 2 et 3 pouces | 23 00 |
| Planches, de toute largeur, qualité A. | 45 00 |
| " " " B. | 40 00 |
| " " " C. | 35 00 |
| " " " D. | 30 00 |
| 1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces | 55 00 |
| 2ème " " " | 40 00 |
| Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds | 35 00 |
| Pin 2ème " " | 32 00 |
| Pin 3ème " " | 29 00 |

### Marche du Cultivateur.

| | | |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 18 | à 0 25 |
| Beurre, salé, la lb | 0 15 | à 0 18 |
| Œufs frais, la doz | 0 25 | à 0 30 |
| Œufs en boîtes, la doz | 0 18 | à 0 20 |
| Patates, le minot | 0 70 | à 0 75 |
| Navets, le minot | 0 00 | à 1 50 |
| Carrottes, le minot | 0 00 | à 1 50 |
| Panais, le minot | 0 00 | à 1 25 |
| Betterave, le minot | 0 00 | à 1 25 |
| Oignons, le minot | 1 50 | à 1 80 |
| Choux, par 100 | 4 00 | à 15 00 |
| Oie, par lb | 0 12 | à 0 13 |
| Canards, par lb | 0 10 | à 0 12 |
| Dindes, par lb | 0 12 | à 0 12½ |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 00 |
| Bois, épinette, la corde | 5 00 | à 5 50 |
| " tremble | 3 00 | à 3 50 |
| " perches de tremble | 3 00 | à 4 00 |
| Foin, la tonne | 9 00 | à 10 00 |
| Paille, la tonne | 5 00 | à 0 00 |
| Bœuf, par lb, par quartier | 0 03 | à 0 04 |
| Bœuf vif, par lb | 0 00 | à 0 02½ |
| Porc, abattu, par lb | 0 05½ | à 0 06½ |
| Cochons, vif, par lb | 0 03 | à 0 04 |
| Mouton, vif, par lb | 0 00 | à 0 17 |
| Veau, abattu, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| Veau, vif, par lb | 0 00 | à 0 04 |
| Blé, le minot | 0 70 | à 0 75 |
| Avoine, le minot | 0 40 | à 0 45 |
| Orge, le minot | 0 55 | à 0 60 |